Commune de FAA'A

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
18 NOV. 2026
N° ..... / IDV

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2026

DELIBERATION N° 79/2026

Autorisant le Maire à signer l'avenant n°15 à la convention de partenariat avec la Direction de l'Enseignement Catholique

Date de convocation :
20 octobre 2026

Date de séance :
27 octobre 2026

Date de publication de la liste des délibérations :
28 octobre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	22
PROCURATIONS : ...	09
VOTANTS :	31
POUR :	31
CONTRE :	00
ABSTENTION :	00

Le mardi 27 octobre 2026 à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Tetuahau TEMARU, Premier Adjoint, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar		X	
TEMARU Tetuahau	X		
LAURENT Victoire	X		
SANFORD Vetea			E. TOKORAGI
VANAA Emma	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
TEAUNA ép POIA Clarisse			R. RICHMOND
PURENI Tunui	X		
TOKORAGI Ella	X		
BERNARDINO Joël		X	
TEMARU ép LE GALL Tevai	X		
TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana			L. HIKUTINI
AUBRY Joseph	X		
TEURU ép MAI Bélinda	X		
NIVA Pauline			O. TOKORAGI
TAUMIHAU ép RICHMOND Roti	X		
SALOMON Ariena	X		
MAI Gérard	X		
MAI CLARK ép PATU Andrée			T. GRAND-PITTMAN
TOKORAGI Ole	X		
TEUIRA Jean-Paul	X		
CROLAS Tamaehu	X		
TEANOMAUI ép HIKUTINI Lucie	X		
MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
RICHMOND Maruia		X	
ARIIOTIMA Matuanui			T. PURENI
LE CAILL Turatahi	X		
MERETA Nohoarii			R. TERIITEHAU
MAI Georges		X	
OPETA Temana			T. TEMARU
SIAOU CHIN Pascal	X		
TUPANA Moihara			P. SIAOU CHIN
AITAMAI Mara	X		
CADOUSTEAU Myriam	X		
TOKORAGI Wilson	X		

COMMUNE DE FAA'A
TAHITI - Polynésie Française
République Française

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 22, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Victoire LAURENT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Madame Victoire LAURENT a ensuite exposé à l'assemblée que :

Par délibération n° 64/2011 du 30 août 2011, le conseil municipal a autorisé le maire à signer une convention de partenariat avec la Direction de l'Enseignement Catholique (DEC), définissant les conditions de participation de la Commune aux charges de fonctionnement des écoles et des cantines de l'enseignement catholique du premier degré, conformément aux dispositions de l'article 14 du contrat d'association à l'enseignement public conclu le 5 novembre 1974 entre l'État et les établissements d'enseignement du premier degré de la mission catholique.
Chaque année, le conseil municipal autorise la signature d'un nouvel avenant précisant le montant des dotations. Celles-ci sont calculées en fonction des effectifs annuels, du nombre de classes maternelles, de sections de très petite section (STP) et de classes élémentaires, ainsi que du nombre de rationnaires, conformément aux règles de transparence comptable.
Pour l'année 2026, le montant de la dotation, calculé sur la base des effectifs de l'année scolaire 2025-2026, s'élève à ***82 803 427 F CFP****, comme présenté dans le tableau ci-dessous.*
Pour mémoire, le montant de la dotation versée en 2025 s'élevait à 74 759 650 F CFP. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du nombre d'élèves (+ 94), du nombre de classes maternelles (+ 1), du nombre de classes de STP (+ 1) et du nombre de rationnaires (+ 82).

DOTATIONS ECOLE SAINT HILAIRE ELEMENTAIRE

Objet	Qté/NBR	Forfait	Total
Elève	515	18 036	9 288 540
Classe primaire	21	458 480	9 628 080
Classe maternelle	3	1 520 442	4 561 326
Classe STP	1	2 458 105	2 458 105
Rationnaire	470	40 083	18 839 010
TOTAL			**44 775 061**

DOTATIONS ECOLE NDA MATERNELLE

Objet	Qté/NBR	Forfait	Total
Elève	302	18 036	5 446 872
Classe primaire	2	458 480	916 960
Classes maternelle	10	1 520 442	15 204 420
Classe STP	2	2 458 105	4 916 210
Rationnaire	288	40 083	11 543 904
TOTAL			**38 028 366**

C'est l'objet du projet de délibération ci-après.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Victoire LAURENT :

Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;

Vu le contrat d'association conclu le 5 novembre 1974 entre l'Etat et les établissements d'enseignement du 1er degré de la mission catholique ;

Vu la délibération n°64/2011 du 30 août 2011 autorisant le Maire à signer la convention de partenariat avec la Direction de l'Enseignement Catholique ;

Vu les délibérations n°199/2012 du 11 décembre 2012, n°301/2013 du 17 décembre 2013, n°387/2014 du 20 juin 2014, n°539/2015 du 20 octobre 2015, n°675/2016 du 13 décembre 2016 et n°778/2017 du 13 octobre 2017 autorisant le Maire à signer les avenants n°1 à n°6 à la convention de partenariat avec la Direction de l'Enseignement Catholique ;

Vu la convention de partenariat entre la Commune et la Direction de l'Enseignement Catholique du 12 septembre 2011 modifiée ;

Vu le projet d'avenant n°15 à la convention de partenariat du 12 septembre 2011 modifiée ;

Vu le rapport de présentation ainsi que les décisions prises par la commission des Finances et ressources humaines du 09 octobre 2026 ;

Dans sa séance du 27 octobre 2026 ;

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1er : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer l'avenant n°15 à la convention de partenariat du 12 septembre 2011 avec la Direction de l'Enseignement Catholique.

Article 2 : La dépense y afférente sera prise en charge par le budget principal, exercice 2026, section de fonctionnement, nature 6558.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 27 octobre 2026.

La Secrétaire de Séance,

Victoire LAURENT

COMMUNE DE FAA'A
TAHITI - Polynésie Française
République Française

Le Président de Séance,

Teuahau TEMARU

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été publié le 05 NOV. 2026
et transmis au Haut-commissaire de la République en Polynésie française le 05 NOV. 2026

AVENANT N°15 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE DE FAAA/DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE EN POLYNESIE FRANCAISE DU 12 SEPTEMBRE 2011

COMMUNE DE FAA'A
-=ooOoo=-
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Pôle conformité et Marchés publics
-=ooOoo=-

COLLECTIVITE	:	**COMMUNE DE FAA'A**
TITULAIRE	:	**DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE EN POLYNESIE FRANCAISE**
CONDITIONS DE L'AVENANT		
MONTANT TOTAL TTC	:	**82 803 427 F CFP**
IMPUTATIONS BUDGETAIRES	:	
DATE DE L'AVENANT	:	
DATE DE RECEPTION IDV	:	
DATE DE NOTIFICATION	:	**N° /2026 DU 27 octobre 2026**
DELIBERATION	:	**MAIRE DE LA COMMUNE DE FAA'A**
ORDONNATEUR ET PERSONNE HABILITEE A FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS	:	**TRESORIER DES ILES DU VENT, DES ILES AUSTRALES ET DES ARCHIPELS**
COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE CHARGE DU PAIEMENT	:	

CONVENTION DE PARTENARIAT DU 12 SEPTEMBRE 2011
AVENANT N°15

Entre les soussignés :

1- **La Commune de Faa'a,** ayant son siège à Faa'a PK 4 côté mer, représentée par son Maire, Monsieur Oscar Manutahi TEMARU, ou son représentant, dûment habilité par délibération du conseil municipal n°74/2025 du 28 octobre 2025,

d'une part,

Et

2- **La Direction de l'Enseignement Catholique en Polynésie française,** représentée par Monsieur Emmanuel ANESTIDES, Directeur et personne physique civilement responsable de la gestion des établissements et signataire du contrat d'association, représentant les deux écoles de l'enseignement du premier degré domiciliées dans la commune de Faa'a : l'école maternelle Notre Dame des Anges et l'école élémentaire Saint-Hilaire ;

d'autre part,

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 2.1 de la convention de partenariat du 12 septembre 2011.

ARTICLE 2 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

1- Article 2.1 : Calcul du montant

Considérant la convention du 12 septembre 2011 et l'avenant n°2 de cette même convention, l'article 2.1 est modifié comme suit :

« Les forfaits en 2026 pour les écoles NDA et Saint-Hilaire sont :

- Forfait / classe primaire : **458 480 CFP**
- Forfait / classe maternelle : **1 520 442 CFP**
- Forfait / classe STP : **2 458 105 CFP**
- Forfait / élève : **18 036 CFP**
- Forfait / rationnaire : **40 083 CFP** »

« Les montants des dotations allouées aux écoles pour l'année 2026 sont :

- Pour l'école Notre Dame des Anges : 38 028 366 F CFP
- Pour l'école Saint-Hilaire 44 775 061F CFP»

ARTICLE 3 - CLAUSE DE RENONCIATION

Le titulaire renonce à toute réserve ou réclamation concernant l'exécution de la convention, liée ou non à l'objet du présent avenant, pour tous faits antérieurs à la signature de cet avenant.

ARTICLE 4 - AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses et conditions de la convention demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à FAA'A, le

La Direction de l'Enseignement Catholique — La commune de Faa'a

Le Directeur

Emmanuel ANESTIDES

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

ACADEMIE de Polynésie Française
DSDEN de Polynésie Française
SECTEUR : privé sous contrat

Date d'extraction : 16/09/2025
Année scolaire : 2025_2026

UAI	Sigle	Dénomination	Département	Commune	Libelle Commune	R.P.I concentré ou dispersé	Nb Doublons	Type d'école 1=mater 2=élém. 3=spéc. 4= prim 5=étab. 2nd'D	Effectifs d'élèves dans l'enseignement préélémentaire (hors élèves ULIS)				Effectifs d'élèves dans l'enseignement élémentaire (hors élèves des classes UEEA et hors élèves ULIS)					Effectifs d'élèves en classe UEEA	Effectifs d'élèves bénéficiant d'un dispositif ULIS	Nombres de classes et regroupements ULIS				Date de validation	Effectif total d'élèves dans l'enseignement préélémentaire (hors élèves ULIS)	Effectif total d'élèves dans l'enseignement élémentaire (hors élèves UEEA et hors élèves ULIS)	Effectif total d'élèves en classe UEEA	Effectif total d'élèves ULIS	Effectifs total d'élèves	Nombre de classes et regroupements ULIS				
									2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus	CP	CE1	CE2	CM1	CM2			en préélémentaire	de CP-CM2	classes UEEA	regroupements ULIS							Ecoles maternelles (écoles accueillant uniquement des élèves de niveau préélémentaire et éventuellement bénéficiant d'un dispositif ULIS)	Autres écoles	CLAD RASED	SURNUMERAIRE	TOTAL CLASSES
9840193M	E.P.PR	ECOLE PRIMAIRE PRIVEE ST-HILAIRE	984	98715	FAAA			4	15	30	22	19	67	98	76	85	94	0	7	4	19	0	1	16/09/2025	86	422		7	515		24	1		25
9840194N	E.E.PR	ECOLE PRIMAIRE PRIVEE ANNE MARIE JAVOUHEY UTUROA	984	98758	UTUROA			4	11	22	27	29	19	25	13	27	24	0	0	4	5	0	0	16/09/2025	89	108			197		9			9
9840510G	E.E.PR	ECOLE PRIMAIRE DE LA MISSION ECOLE PRIMAIRE DE LA MISSION	984	98735	PAPEETE			4	36	88	90	78	102	99	101	116	107	0	0	13	22	0	0	16/09/2025	290	525			815		35	1		36
9840190J	E.E.PR	ECOLE PRIMAIRE PRIVEE ST-PAUL - STE THERESE	984	98736	PIRAE			4	36	89	84	80	99	74	67	101	91	0	0	13	22	0	0	16/09/2025	289	432			721		35	1		36
9840198T	E.E.PR	ECOLE PRIMAIRE PRIVEE ST-MICHEL	984	98736	PIRAE			4	20	53	47	49	49	54	45	48	50	0	0	7	10	0	0	16/09/2025	189	246			415		17	1		18
9840184C	E.E.PR	ECOLE PRIMAIRE PRIVEE SACRE-COEUR	984	98747	TAIARAPU-EST			4	17	38	50	61	54	64	67	71	88	0	0	8	14	0	0	16/09/2025	166	344			510		22	2		24
9840469M	E.P.PR	ECOLE PRIMAIRE PRIVEE SAINT JEAN-BAPTISTE DE PUTIAORO-FARIIMATA	984	98735	PAPEETE			4	22	61	60	63	77	73	77	68	79	0	12	10	20	0	1	16/09/2025	206	374		12	592		31	2		33
9840195P	E.E.PR	ECOLE PRIMAIRE PRIVEE ST-JOSEPH	984	98731	NUKU-HIVA			4	18	25	30	20	15	25	26	26	13	0	0	5	5	0	0	16/09/2025	93	105			198		10		0,25	10,25
9840186E	E.E.PR	ECOLE PRIMAIRE PRIVEE STE-ANNE	984	98723	HIVA-OA			4	4	13	14	23	11	18	10	18	12	0	0	3	5	0	0	16/09/2025	54	69			123		8			8
9840188G	E.P.PR	ECOLE PRIMAIRE PRIVEE NOTRE-DAME DES ANGES	984	98715	FAAA			4	30	74	74	75	49	0	0	0	0	0	0	12	2	0	0	16/09/2025	253	49			302		14			14
																																		213,25

conforme au contrat d'association

6 25/09/25

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE POLYNÉSIE FRANÇAISE
Directeur Diocésain
E. ANESTIDES